



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 4281

Texte de la question

M. Eric Diard interroge M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire sur des créations de postes dans le cadre du projet de loi de finances pour 2003. S'agissant des personnels non enseignants, il est prévu la création de 262 emplois de personnels médico-sociaux. Il aimerait connaître la répartition exacte de ces postes à l'intérieur de cette catégorie en médecins, infirmiers et assistantes sociales.

Texte de la réponse

Le projet de loi de finances pour 2003 prévoit la création de 1 000 emplois dans le 1er degré et 1 200 emplois de non enseignants. Ces derniers se répartissent ainsi : 900 emplois d'ATOS, d'ingénieurs et techniciens pour les EPLE et les services académiques ; 262 emplois de personnels médico-sociaux, dont : 210 infirmières, 35 assistants de service social, 17 médecins ; 30 emplois d'inspection ; 8 emplois au profit des établissements publics nationaux.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4281

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3529

Réponse publiée le : 2 décembre 2002, page 4631